



PROJET pédagogique 2020-2022

SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE

CENTRE DE LOISIRS

DU CENTRE SOCIAL CAP DE TOUT

Sommaire

- Contexte de la structure organisatrice
- Le public et son territoire
- Les ressources
- Le projet associatif
- Le secteur Accueil de Loisirs
- Règlement intérieur
- Les consignes de sécurité et d'hygiène
- Horaires
- Modalités d'inscriptions
- Présentation de l'équipe pédagogique
- Nos objectifs et actions

Son histoire

Dans les années 80, en même temps que la population s'accroissait, la vie associative se développait largement à Mazères-Lezons. Comme tous les villages de la vallée, Mazères-Lezons s'étire le long de la départementale GELOS-NAY. La commune a néanmoins tendance à devenir une cité dortoir. Un vaste domaine sportif est alors créé et un centre village au sud de la départementale. C'est alors que germe l'idée d'un « centre d'animation dans cette zone. Les premières réalisations de ce centre seront les écoles, puis une poste, un cabinet médical, des commerces, une crèche, une bibliothèque et le centre social (1985).

L'initiative de la création du centre social a émergé de la municipalité en y associant des représentants d'associations. Son élaboration étant un acte de volonté et un pari, l'unanimité autour de la notion même de centre social ainsi que la recherche de ses moyens de fonctionner ne sont pas totalement réalisés. En 1986 un directeur est recruté mais en 1991 l'association se pose la question de la viabilité du centre social sur une commune d'à peu près 2000 habitants. La mise en place du premier contrat de projet permettait alors d'asseoir dans la durée les orientations prises et de doter les responsables d'un outil indispensable pour mener à bien la conduite du projet.

Au fur et à mesure des années qui se sont succédé, bénévoles, habitants, professionnels ont construit 7 contrats de projets. Les activités ont évolué, plusieurs conseils d'administrations se sont succédés ainsi que 4 directeurs de structure (2 de 1986 à 1992, 1 de 1992 à 2010, 1 depuis 2010).

C'est aujourd'hui le 8ème contrat de projet qui prend vie, dans un contexte social où le besoin de solidarité est bien présent. L'accroissement des inégalités sociales et territoriales favorise le développement de besoins sociaux peu ou mal satisfaits, des besoins de solidarité et de lien social.

Au-delà des dispositifs mis en place par les politiques publiques, au-delà des services développés par les acteurs économiques privés, de nouvelles réponses sont à inventer pour combattre les inégalités et l'isolement des personnes et soutenir au quotidien les habitants tout en favorisant la cohésion sociale sur les territoires.

Dans le cadre de nos missions, et guidés par nos valeurs, nos principes de solidarité, de proximité, de mixité sociale, de participation, de partage, de collectif et de réciprocité nous souhaitons apporter des temps, des espaces où chacun puisse trouver sa place.

C'est aujourd'hui le 8ème contrat de projet qui prend vie, dans un contexte social où le besoin de solidarité est bien présent. L'accroissement des inégalités sociales et territoriales favorise le développement de besoins sociaux peu ou mal satisfaits, des besoins de solidarité et de lien social.

Au-delà des dispositifs mis en place par les politiques publiques, au-delà des services développés par les acteurs économiques privés, de nouvelles réponses sont à inventer pour combattre les inégalités et l'isolement des personnes et soutenir au quotidien les habitants tout en favorisant la cohésion sociale sur les territoires. Dans le cadre de nos missions, et guidés par nos valeurs, nos principes de solidarité, de proximité, de mixité sociale, de participation, de partage, de collectif et de réciprocité nous souhaitons apporter des temps, des espaces où chacun puisse trouver sa place.

Son statut juridique

Le centre social est une association loi 1901 et possède un conseil d'administration. Ce conseil d'administration comprend : 25 membres. Ce conseil d'administration en lien avec les missions et le contrat de projet du centre social fixe des objectifs généraux, définit des champs d'actions et accorde ou non les propositions faites par le bureau et la directrice de la structure (en lien avec les besoins en interne et les besoins des adhérents et habitants du territoire).

20 salariés (9 ETP : équivalent temps plein) travaillent au centre social tels que : une secrétaire d'accueil, une secrétaire-comptable, des animateurs et un responsable alsh (accueil de loisirs sans hébergement), un coordinateur CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité), une conseillère en économie sociale et familiale, une directrice. Des professionnels et prestataires de service pour le secteur d'activités sportives et culturelles.

La directrice du « Centre Social » est Mme Bontemps-Delamotte Christelle. Ses missions sont les suivantes : assurer la direction du « Centre Social » de Mazères-Lezons, dans le respect des orientations de l'assemblée générale, des statuts, du projet global du « Centre Social », de la Charte Nationale des réseaux et des missions des centres sociaux.

Ses valeurs

Le Centre Social fait appel à ses différents secteurs afin d'apporter et de proposer des projets innovants en lien avec un objectif commun, celui de répondre au mieux aux besoins et demandes des familles et favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle. L'association défend des principes qui guident au quotidien les actions et le fonctionnement : Partage – lien –solidarité– Ouverture –Convivialité-Engagement-Respect-Mixité-Valorisation-Proximité

Les fondements de l'association reposent sur 4 missions :

- contribuer à la mise en place et au développement d'un accueil, d'animations, d'activités et de services à finalité sociale et socio éducative pour les habitants.
- mettre à disposition une structure à vocation familiale et plurigénérationnelle afin de renforcer le lien social entre les individus et les familles...
- favoriser l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté notamment en prenant en compte les demandes et les initiatives des habitants, en développant la vie associative.
- promouvoir des actions généralistes et innovantes dans le but d'optimiser l'insertion, l'autonomie des personnes, des familles dans leur milieu de vie.

Ses secteurs

Secteur ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Accueil, orientation, permanences, cyberbase.

Secteur FAMILLE

Accueil/Animation collective famille :

Une référente (conseillère en économie sociale et familiale), Mme Cathy Alba, accompagne ses familles sur de nombreux sujets de la vie quotidienne et met en place différents temps de partage, de rencontre entre habitants, familles, individus.

Plusieurs types d'actions existent depuis sa création. (Animations, soirées, ateliers cuisine).

Le café des parents : C'est un espace de paroles, d'échanges, d'écoute pour les Grands-parents, parents et futurs parents. Le « Café des parents » est géré par le « Centre Social » et est soutenu par le réseau Appui parent 64 (RAP64).

Les sorties familles : Financé en partie par la Caisse d'Allocations familiales, ainsi que par des actions mises en place par les familles, elles permettent à des familles d'horizons différents et plus ou moins isolées, de se rencontrer, de créer des moments d'échanges et de lien. La mise à disposition par le centre social d'un espace sécurisé et convivial permet d'atteindre un des objectifs : mixité social. Elle donne la possibilité d'accéder à des loisirs en familles à des prix abordables.

Le Point info Familiales (PIF) : Il joue un rôle d'observatoire des attentes et des besoins des familles. Le PIF a pour objectif de favoriser l'accès à toutes les familles à l'information et de simplifier les démarches quotidiennes en leur proposant un point information accessible, susceptible de les orienter rapidement.

Les domaines couverts sont : protection maternelle infantile, Protection de l'enfance, Adolescence, Famille et parentalité, Médiation familiale, Handicap, Personnes âgées. Labellisé en 2011, il se situe dans la salle de réunion et dans l'espace « café des parents » du centre social et est libre d'accès sur certaines plages horaires. Le référent familles, dans la transversalité des services du centre social, se met à la disposition des familles afin d'entendre leurs besoins et de répondre à certaines demandes.

Action des partenariats RAP animation de territoire : Animations locales, moments familiaux à thème. ESF : lutte contre l'exclusion sociale en favorisant l'autonomie et la socialisation des personnes. Accompagnements individualisés et/ou collectifs sur la consommation/budget, alimentation, santé, vie sociale....

Secteur ANIMATION DE LA VIE LOCALE

*Ateliers sportifs et culturels

Activités proposées : Enfants/Ados

Musique, Zumba, Anglais, Théâtre, Full contact, Pop dance, Danse africaine, Cardio fit...

Activités proposes: Adultes

,Belote, Atelier Cuisine, Danse africaine, Zumba, Pilates, Yoga, Marche nordique ou afdhane, Sophrologie, Aquarelle, Cardio fit,, Peinture sur porcelaine, Cartonnage, Couture, Art floral, Anglais, Atelier informatique, Musique, Convivial musique, Full contact, Tai chi chuan...

Secteur ENFANCE/JEUNESSE

***CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)**

Ce dispositif est un accompagnement individualisé de l'enfant (du CP à la 3^e) sous la forme d'aide aux devoirs et d'activités diverses (Lecture jeux de société, informatique), lui permettant de développer certaines de ses compétences et de renforcer sa confiance en lui. Le CLAS est un temps post-scolaire qui se déroule en 3 grandes étapes : Le goûter, L'aide aux devoirs, Un moment activité ou détente en lien avec la mise en confiance de l'enfant, avec les devoirs... (Lecture, jeux de société, informatique, détente...).

L'accompagnement se différencie sur la forme de l'aide aux devoirs mais, sur le fond, reprend les valeurs qui y étaient défendues (L'accueil, l'approche quasi-individualisée, le « faire ensemble »...). Ouverture d'un CLAS à la commune voisine : Uzos depuis septembre 2017.

*** Accueil de loisirs sans hébergement**

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le centre de loisirs de Mazères-Lezons se situe sur un seul site, le « Centre Social » CAP DE TOUT.

L'équipe d'animation, par la mise en œuvre et la réalisation de ces objectifs, encadre et vit des moments avec les enfants, dans un esprit de partage, de respect à l'autre et dans une perspective d'animation globale. Le centre de loisirs est ouvert à tous les enfants de 3 à 17 ans. Il fonctionne en répondant au mieux aux envies des enfants et aux attentes des familles dans la limite des possibilités. Nous sommes également dans une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable.

*** Bus connecté :**

Dispositif expérimental d'un minibus « connecté » à destination de la jeunesse du territoire. Le concept de la connexion au-delà du réseau informatique, symbolise la connexion entre jeunes. Comment au-delà de l'aspect virtuel de la connexion numérique (caricature du jeune face à l'écran), nous permettons une connexion réelle des jeunes entre eux, des jeunes avec les adultes, des jeunes avec leur environnement (naturel ou structurel) ?

Minibus Type 9 places rallongé stationné – raccordement électrique nécessaire.
3 ordinateurs sont connectés en réseau. 2 à l'arrière (Position assise) et 1 sur le côté (Debout).
Jeux installés : Track Mania Nation For Ever (Courses de F1) / Worms (Stratégie)

*** Club Nature :**

Des jeunes qui s'intéressent à la nature et qui ont décidé de mieux connaître et protéger la nature ensemble.

Entre copains, au sein d'un centre de loisirs, ses membres passent leurs de temps de loisirs à user leurs bottes dans les bois et à s'extasier, les yeux dans les jumelles.

Une véritable école de la nature, où se côtoient la soif d'apprendre et l'envie de s'amuser. A l'intérieur on apprend à découvrir les richesses de la nature afin d'entreprendre des actions de protections.

L'animateur passionné de nature transmet des valeurs de connaissances par l'intermédiaire de techniques d'animation utilisant la nature.

Les ressources

Ses conventions, adhésions et partenariats

La Caisse d'Allocations Familiales :

- Prestations de services : animation globale, Animation collective familles, sortie familles (secteur famille Centre Social), aide aux temps libres (alsh), Subvention CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- Soutien à la parentalité : Rap 64 (réseau appui parent du département 64)
- Rap (Réseau appui Parents) rive gauche dont le siège se situe au « Centre Social » de Mazères-Lezons
- Café des parents (secteur famille-Centre Social)
- Subventions d'équipement (Pour toutes demandes de subvention pour l'achat d'équipement ou autre, il faut établir une notification (lettre de demande), adressé à la Caisse d'allocation familial qui jugera si l'aide est accordée ou pas).

Le département 64 :

Convention avec le conseil général qui subventionne la fonction « Pilotage » du centre social

La Fédération des Centres Sociaux :

Convention d'adhésion à la fédération des centres sociaux

La Municipalité de Mazères-Lezons :

Convention de fonctionnement annuelle avec la mairie ; Mise à disposition du personnel : Agents d'entretien, ouvriers communaux, restauratrice scolaire (centre de loisirs).

Mise à disposition du matériel : tables, chaises, lits pour la sieste.

Mise à disposition des biens immobiliers : bâtiment dans lequel se situe le centre social ainsi que tous ces secteurs.

La Municipalité d'Uzos :

Mise à disposition de personnel et de locaux

Participation financière ALSH

DDCS (Direction Départementale de la cohésion sociale)

Agréments Accueil de Mineurs

Adhésions

- Adhésion à la fédération des centres sociaux

Partenaires

Dans le contexte actuel, lié aux territoires, au travail social, il devient nécessaire de travailler ensemble, d'unir les compétences, de mutualiser les moyens. Ainsi le centre social de Mazères-Lezons travaille avec les partenaires suivants :

- Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule, Rap64 (réseau appui parent), le département 64, Mairie de Mazères-Lezons, Mairie d'Uzos, DDCS.
- Commerçants et entreprises locales, associations locales, associations des parents d'élèves,
- Mairies du territoire, Ecoles primaires, maternelles de Mazères-Lezons, Uzos, Calendreta collèges du territoire, Inspection académique, CDAPP (**communauté d'agglomération de Pau Pyrénées**)
- MSD (**Maison solidarité départementale**), CPIE (**centre permanent d'initiative de l'environnement**), IME (institut médico- éducatif) de Mazères-Lezons.
- Centres sociaux du département, fédération des centres sociaux des PA
- Croix Rouge, Croix Blanche, AFM (**Association française myopathie**)
- CDA Cyberbase

Le public et son territoire

Territoire

Le Centre Social se situe dans la commune de Mazères-Lezons, Mazères-Lezons est une commune de 4km²(400 hectares), située entre Gave et Coteaux, et qui compte actuellement 1976 habitants dont 503 habitants par km². La ville de Mazères-Lezons appartient à l'arrondissement de Pau et au canton de Pau-Ouest. La commune fait partie intégrante de la communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées. Elles a pour communes avoisinantes, des communes appartenant à la communauté d'agglomération de Pau Pyrénées, mais aussi des communes appartenant à la communauté des communes de Gaves et Coteaux

Mazères-Lezons s'avère relativement bien fournie en équipement. La plupart des infrastructures sont regroupées dans la plaine du Gave, le long de l'avenue Général de Gaulle et autour de la place Mendès-France. Les zones commerciales et pavillonnaires étant en retrait, cette localisation est aujourd'hui la principale au centre du bourg, où se trouve notamment le Centre Social. La plaine des sports, regroupe une salle polyvalente de grande taille et un foyer des associations entourés par des terrains de sport en plein air.

Infrastructures éducatives

- 1 crèche
- 1 école publique maternelle et primaire
- 1 école calendreta associative
- 1 bibliothèque

Public

Les principaux acteurs du Centre Social sont les adhérents mais aussi les bénévoles, qui proviennent pour 60% d'entre eux de Mazères-Lezons. Le Centre Social tend à élargir sa zone d'influence et de compétence.

Animations

Zoom sur les animations ponctuelles menées par le Centre Social, avec ou sans partenariat mais toujours avec un esprit de transversalité entre les différents secteurs.

Loto, avec les habitants du territoire (animation globale)

Carnaval -> Soirée animée autour du jeu parent enfant déguisement oblige

Vide grenier à Uzoz, action servant à récolter des fonds pour que les jeunes puissent partir en camps. Des bénévoles et les salariés du centre social sont présents afin d'apporter leur aide.

Semaine départementale des familles, semaine du goût.

Mai: 1,2,3 Spectacle, événement organisé par une association de Uzoz (commune partenaire). Nous menons des ateliers sur cet événement et faisons part de nos idées pour la journée du Samedi

Fête du « Centre Social » fin d'après-midi et soirée spectacle représentant toutes les activités et secteurs du centre social.

Journée porte ouverte du centre social en partenariat avec le comité des fêtes de Mazères-Lezons, afin de montrer toutes les activités proposées.

Événement Halloween avec l'équipe d'animation, repas Cap Burger, défilé dans les rues et jeux parents enfants sont au rendez vous

Décembre : Télé-thon et après midi jeux en famille

Horaires et fonctionnement

L'ALSH fonctionne les mercredis toute la journée durant l'année scolaire, les parents amènent les enfants inscrits (préalablement inscrit auprès du secrétariat) au centre de loisirs. Le matin des activités sont proposées aux choix, et par tranches d'âges. Le repas s'effectue à la cantine de l'école de Mazerès-Lezons. Les enfants sont donc sous la responsabilité de l'accueil de Loisirs jusqu'à ce que les parents viennent les chercher et ce jusqu'à la fermeture.

Nous accueillons les enfants de 3 ans à 17 ans. En ce qui concerne la maternelle, c'est-à-dire les enfants âgés entre 3 et 5 ans, un agrément a été délivré pour accueillir 16 enfants maximum. Cet accueil est dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse (délivré par la CAF)

Mercredis : Journée avec repas : 7h30-18h30

Demi journée avec repas : 7h30/13h30 ou 12h/18h30

Demi-journée sans repas : 7h30/12h ou 13h30-18h30

Petites et grandes vacances : L'ALSH fonctionne également durant les vacances scolaires (fermeture pendant les 3 premières semaines d'août)

Accueil des enfants entre 3 ans et 17 ans durant la période des vacances scolaires. Facturation à la journée

Journée complète avec repas : 7h30-18h30

Journée/ demi-journée sans repas : 7h30/12h ou 13h30/18h30

Séjour de vacances

En fonction des années, nous organisons et nous proposons des camps pour les enfants âgés de 6 ans à 17 ans, et des mini-camps pour les enfants âgés entre 3 et 5 ans.

Un projet pédagogique spécifique sera élaboré pour chaque séjour.

Un rôle pour chacun pour un travail en équipe :

Modalité d'inscription

Le rôle du secrétariat : C'est la secrétaire d'accueil du Centre Social qui procède à l'accueil des familles et qui explique le mode de fonctionnement pour l'inscription :

- La fiche individuelle de renseignements
- Les horaires
- Le déroulé et le tarif des repas
- Le mode de facturation
- Informe également les familles des activités selon le programme.

Les inscriptions peuvent se faire soit par téléphone, par mail ou en s'adressant directement à l'accueil du Centre Social. Concernant l'inscription des enfants, il est demandé aux parents qui souhaitent bénéficier de la restauration le midi, d'inscrire leur enfant 72h avant. En effet, la secrétaire d'accueil passe les commandes repas via un traiteur, et la commande définitive est à

transmettre dernier délai 48h avant le jour de consommation, cependant, elle rajoute toujours deux repas supplémentaires. Dans le cas contraire, la structure, propose aux parents de fournir un pique-nique à l'enfant qu'il consommera en même temps que les autres, au restaurant scolaire. En cas d'absence de l'enfant, un délai de 72h est demandé également, ainsi qu'une pièce justificative si ce délai n'est pas respecté. Les repas sont pris à la cantine de Mazères Lezons pendant les vacances et la période scolaire.

Le rôle de l'accueil de loisirs : un membre permanent de l'équipe d'animation sera chargé de faire visiter les locaux aux familles mais aussi de présenter l'équipe pédagogique. Il est très important que les familles puissent repérer et ainsi se faire une idée sur l'environnement dans lequel leur ou leurs enfants évolueront par le biais d'activités ludiques, pédagogiques et sécurisées.

Encadrement

Mercredis et petites vacances : on comptabilise 3 animateurs en CDI, tous diplômés, ainsi que des stagiaires BAFA et un responsable ALSH.

Grandes vacances : Nous adaptons l'équipe d'animation en du nombre d'inscription en respectant les quotas imposés par la DDCS

Le responsable : Il est vigilant, présent et disponible à tous moments. Il est chargé de constituer l'équipe d'animation et de lui transmettre les objectifs pédagogiques et le fonctionnement du centre grâce au projet pédagogique. Pendant la préparation du programme du mois, il est présent pour aider les animateurs et répondre à leurs questions. Il participe à l'évaluation des activités. Il est garant de la sécurité physique, affective et morale de l'enfant et veille à ce que l'équipe d'animation respecte ce cadre de travail. Il doit permettre une bonne cohésion dans l'équipe en rendant un dialogue harmonieux entre animateurs.

Des réunions sont organisées une fois par mois pour que les animateurs puissent proposer des activités qui figureront sur le programme du mois suivant. Chaque animateur muni de ses recherches sur le thème proposé en amont, est libre de soumettre ses idées. Tout le monde a le droit à la parole. Un bilan est fait à chaque fin de mois, afin d'évaluer ce qui a été mis en place lors de ses activités.

Le responsable adjoint : il seconde le directeur dans ses différentes actions, Ils préparent ensemble l'accueil, se complètent lors de son déroulement et l'évaluent ensemble. Il est prêt à remplacer le directeur en cas de besoin.

Les animateurs : les animateurs préparent leurs activités (règles et matériel) en amont, et s'assurent de l'état du terrain. Durant les vacances, le temps calme peut être un moment de préparation, ou pendant le temps de garderie du soir avant de partir. (Avec les enfants, ils mettent en œuvre le projet pédagogique et mènent des activités en assurant la sécurité morale, physique et affective de chacun). Ils sont responsables de leur groupe. Ils expliquent les règles de sécurité et les consignes en faisant participer les enfants. Ils encadrent, participent aux activités et incitent les enfants à y participer. Ils sont disponibles à tous moments et à l'écoute des envies des enfants

L'évaluation stagiaire : les responsables s'occupent de la formation des stagiaires, accompagnement suivi et évaluation. Elle est aidée par les animateurs qui mènent les activités avec les stagiaires et participe à l'évaluation.

Les locaux

Des locaux sont mis à disposition de l'accueil de loisirs, dans un premier temps par la mairie de Mazères-Lezons, c'est-à-dire :

3-5 ans : la salle de garderie, la salle de sieste, et les sanitaires adaptés à l'âge des enfants de l'école maternelle publique de la commune de Mazères-Lezons.

Tous âges confondus : Le restaurant scolaire de l'école primaire publique de la commune de Mazères-Lezons.

Dans un second temps, des locaux du Centre Social appartenant à la commune de Mazères-Lezons, c'est à dire : une salle polyvalente, la cuisine (atelier cuisine), la salle informatique, la salle d'accueil de l'ALSH, ainsi que les sanitaires adaptés à l'âge d'enfants, puisque nous possédons un marche pied, ce qui permet aux plus jeunes de pouvoir atteindre les toilettes ainsi que le lavabo sans difficulté.

Espaces extérieurs : une cour, et un espace vert qui se situent du côté de l'école maternelle publique de la commune de Mazères-Lezons

Mode de déplacement

Le Centre Social met à disposition du secteur ALSH, deux minibus de 9 places chacun. Nous utilisons aussi les transports en commun ou faisons appel à des sociétés de transport pour certaines sorties. Les enfants se déplacent à pied lorsqu'il s'agit de sorties organisées dans la commune de Mazères-Lezons, moyennant un effectif d'encadrement suffisant. Nous autorisons également, des sorties à vélo pour les plus grands à partir de 8 ans, moyennant un casque pour chaque enfant, un effectif d'encadrement suffisant vêtu d'un gilet phosphorescent afin d'améliorer leur visibilité.

Matériel pédagogique

Le matériel pédagogique est mis régulièrement à jour, afin que les enfants aient toujours de quoi écrire, dessiné, colorié, collé, découper. Nous faisons également un appel au don sous forme d'affiches ou par mail afin d'obtenir du matériel de récupération.

Règles de vie et consignes de sécurité

La vie en collectivité nécessite certaines contraintes. De manière générale, l'enfant, le préadolescent, voire l'adulte, s'engage à adopter une attitude responsable et un comportement favorisant le bon déroulement des activités, celui des autres et le respect de son environnement, en toute cordialité et convivialité. Ces règles de vie concernent tout le monde, et non seulement les enfants.

Chaque personne doit se respecter et respecter les autres, quelque soit son âge, sa culture et son milieu social.

On ne court pas dans les couloirs.

On ne joue pas avec la nourriture.

Le téléphone portable ne doit pas être utilisé à titre d'occupation personnelle, mais en cas d'urgence dans le cadre du travail.

L'animateur n'est pas autorisé à fumer devant les enfants.

L'alcool est strictement interdit dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée.

Aucune photo ne sera utilisée sans avis du responsable légal ou de l'adulte concerné sur les réseaux sociaux ou sur divers affichages.

Laisser les lieux utilisés propres et rangés.

Ne pas détériorer le matériel que cela soit sur la structure ou en sortie.

Respecter les horaires d'ouverture, et de fermeture, seule l'horloge de l'accueil de loisirs fait foi.

Une cuisine est également mise à disposition pour le centre de loisirs (un réfrigérateur est dédié à ce secteur, il est régulièrement entretenu, un cahiers de traçabilité des aliments est également dans la cuisine)

Les activités doivent être menées dans un cadre sécuritaire, c'est-à-dire avec un taux d'encadrement suffisant, sur un terrain sécurisé, avec un matériel approprié et en respectant les besoins physiologiques de l'enfant.

L'animateur doit être assidu dans son travail, tout retard ou absence devront être justifiés au préalable. L'animateur ne doit pas insulter, frapper ou humilier l'enfant.

Les parents doivent obligatoirement emprunter l'entrée du Centre Social pour amener et venir chercher leurs enfants, ce qui limite les entrées et sorties de l'accueil de loisirs.

Un point d'accueil est prévu, le matin, l'après midi et le soir avec feuilles d'émargements et récapitulatif des présences d'enfants. Les familles doivent signer les feuilles d'émargements.

Les familles sont invitées à faire une demande écrite pour tout accompagnement d'enfant aux activités qu'il pratique au Centre Social (par un animateur).

Il est demandé aux familles de faire une décharge, lorsqu'une autre personne est autorisée à venir chercher l'enfant. La carte d'identité sera demandée, lors de la restitution de l'enfant.

Les états de présences doivent être faits par les animateurs à l'aide de la fiche de présence, préparée la veille par la secrétaire d'accueil. Ces fiches seront vérifiées et signées par la directrice ALSH.

Le départ comme le retour de la cantine doivent obligatoirement se faire accompagné d'animateurs. En effet, l'animateur doit vérifier le nombre d'enfants présents pour le repas. De plus, il doit assurer la sécurité de l'enfant pour traverser le passage pour piétons, qui se trouve entre l'accueil de loisirs et la cantine.

Les enfants ne sont pas autorisés à rester en autonomie dans les locaux.

Nos objectifs

Objectif général	Objectifs opérationnel	Actions
Amener l'enfant à vivre en collectivité par le biais d'activités, ce qui peut lui permettre de développer autonomie, vie et responsabilité au sein d'une collectivité	Amener l'enfant à développer son autonomie	Responsabilisé l'enfant grâce au partage, à l'entraide dans une vie en collectivité. Respecter l'intimité de l'enfant.
	Encourager l'enfant à prendre des initiatives en ayant l'opportunité de choisir	Faire choisir à l'enfant l'activité de son choix par le biais d'outils mis à leurs dispositions
	Accompagner l'enfant à grandir et se développer dans la mixité, le partage et l'entraide.	Transmettre des notions éducatives et pédagogiques tendant vers des valeurs universelles, avec des activités mixtes et adaptées aux tranches d'âges.
	Faire prendre part à la mise en place des règles de l'ALSH et faire en sorte que ces règles soient assimilées	Respect des autres, de l'hygiène, du matériel mis à disposition, des locaux...

Objectif général	Objectifs opérationnel	Actions
Permettre au jeune enfant, à l'enfant, l'adolescent de s'exprimer et de vivre des projets collectifs.	Valoriser l'enfant et l'encourager à s'exprimer	Questionner les enfants sur leurs envies et être à l'écoute des échanges entre eux.
	Favoriser la communication entre parents, enfants et équipe pédagogique, afin d'installer un échange basé sur la confiance.	Échanger des informations avec les parents sur les temps d'accueil (matin et soir) Mettre en place des journées à thème et des temps de loisirs partagés. Faire appel aux savoirs faire et l'expérience des familles. Proposer aux parents de participer aux grandes sorties pour passer un moment de partage avec leurs enfants
	Proposer un panel de projets	Favoriser l'action collective et proposer des ateliers autour de projet commun

Objectif général	Objectifs opérationnel	Actions
Favoriser la création, la prise d'initiatives, l'imaginaire de chaque enfant en respectant les règles de la vie collective	Favoriser l'imaginaire de l'enfant	Guider l'enfant vers une prise d'initiative personnelle et le sens des responsabilités en l'accompagnant sur les gestes du quotidien.

		<p>Proposer des animations accès sur l'imaginaire.</p> <p>En proposant des règles de jeux susceptibles d'être modifiée, dans la mesure du possible par les enfants.</p>
Permettre à la petite enfance (3/5 ans) d'acquérir des bases éducatives tout en alliant le côté ludique	<p>Participer à la vie quotidienne du centre de loisirs tout en respectant le rythme de l'enfant</p> <p>Transmettre des valeurs (en lien avec les valeurs du Centre Social), des connaissances par le biais des activités</p>	<p>Apprendre le savoir vivre, savoir faire, et le savoir être en collectivité</p> <p>Respecter l'intimité et les besoins de l'enfant propres à chacun</p> <p>Enseigner des notions nécessaires et participer au développement culturel de l'enfant</p>

Objectif général	Objectifs opérationnel	Actions
Permettre à chacun de vivre des moments forts intergénérationnels en travaillant en transversalité avec les autres secteurs.	Favoriser et renforcer la transmission de valeurs entre générations.	<p>Organisation de temps d'animation mixant les tranches d'ages</p> <p>Proposition d'activité en collaboration avec les séniors</p>

Objectif général	Objectif opérationnel	Actions
Permettre à tous les enfants et donc également aux enfants affectés de handicaps d'accéder à des pratiques de loisirs éducatifs collectifs durant leur temps libre, c'est-à-dire hors temps familiale et hors temps scolaire ou assimilé.	<p>Adapter la journée type et l'activité en fonction des besoins de l'enfant</p> <p>Offrir un cadre sécurisant et sécurisé.</p> <p>Permettre aux animateurs qui le souhaitent de participer à des formations sur le handicap (sensibilisation)</p>	<p>Mise en place d'un protocole d'accompagnement individualisé. Installer un contrat de confiance entre la famille, l'enfant et l'équipe pédagogique et la structure d'accueil.</p> <p>Inscription de l'enfant suivant les modalités de l'ALSH et suivant le programme (mercredis et vacances)</p> <p>Réflexions sur l'accessibilité et l'aménagement (locaux, rythmes...)</p> <p>Handi ressources 64, DDCS, échange avec l'équipe du château de l'IME</p>

Objectif général	Objectif opérationnel	Actions
Permettre de vivre la mixité sociale (changer le regard sur la vieillesse, le handicap et l'acceptation de la différence)	Permettre de vivre des moments intergénérationnels	Organisation de temps d'animation mixant les tranches d'âges
	Permettre de vivre des échanges avec des enfants porteurs de handicap	Proposition d'activité en collaboration avec les seniors
	Vivre des moments d'échanges avec d'autres structures	<p><u>Château de l'IME :</u> Mixité des enfants lors des échanges de structure sur différents projets Adaptation du rythme et des temps d'activités Echange de pratique professionnelle</p> <p><u>Intercentre</u> avec d'autre ALSH voisins, partenariat avec la commune de Uzès afin de mélanger les publics et de créer de nouveaux projets</p>

Objectif général	Objectif opérationnel	Actions
Participer à la consolidation des liens chez les adolescents	Proposer des activités engageantes à des prix accessibles	Organisation d'actions à destination des jeunes, cette organisation résulte de la collaboration entre les différents centres sociaux du territoire (cela permet également une réduction des coûts par la mutualisation)
	Créer des temps d'accueil personnalisé (selon leurs envies)	Sortie à l'extérieur dite de « consommation » Temps d'écoute et de discussions sur des activités au sein de la structure
Permettre à l'adolescent, l'autonomie, la confiance en soi et l'accès aux vacances	Définir avec les adolescents des objectifs de séjours ludiques et culturels	Bus connectés
Sortir l'adolescent de la consommation et mettre les jeunes en situation de découverte, d'aventure.	Permettre aux jeunes de partir entre eux et de découvrir d'autres environnements	Ouverture en dehors des horaires d'ouverture ALSH Définir un lieu qu'ils peuvent s'approprier pour favoriser l'entrée des jeunes et renouveler le lien des adolescents
		Mise en place d'actions d'auto-financement

		<p>Création de camps (concertation et co-création) et de projet en lien avec leurs attentes</p> <p>Valorisation de leurs compétences</p> <p>Échange entre structure, permettant la découverte de nouvelles pratiques (ex : visite avec les jeunes du CS de Billère et Serres-castet)</p>
--	--	--

Objectif général	Objectif opérationnel	Actions
Participer à l'éducation à l'environnement et au développement durable	<p>Proposer des actions engageantes, sensibilisant à l'éducation à l'environnement</p> <p>Accompagnement aux démarches du développement durables</p>	<p>Club nature : découverte des espèces de l'environnement local et sensibilisation à la préservation de celles ci</p> <p>Remaniement des actions aux profits des sorties locales sensibilisant à l'espace naturel</p> <p>Accompagner avec les gestes du quotidien l'enfant à intégrer les valeurs du développement durable</p> <p>Inciter à des activités manuelles favorisant la récupération et évitant la consommation.</p> <p>Fabrication d'outils ludiques d'animation durable (pâte à modeler, peinture, colles, ...)</p>

Objectif général	Objectif opérationnel	Actions
Favoriser le lien social entre les familles	<p>Proposer des évènement fédérateur et exceptionnel</p> <p>Proposer des temps de rencontre et d'échange</p>	<p>Carnaval : Soirée animée autour du jeu parent enfant déguisement oblige</p> <p>Halloween : repas Cap Burger, défilé dans les rues et jeux parents enfants sont au rendez vous</p> <p>Journée porte ouverte du centre social en partenariat avec le comité des fêtes de Mazeres-Lezons, afin de montrer toutes les activités proposées.</p> <p>Journée des familles</p> <p>sortie luge</p>

Objectif général	Objectif opérationnel	Actions
------------------	-----------------------	---------

Journée type

◇ 7H30 – 9H30 : Accueil du matin

- Le directeur vérifie que le ménage des toilettes enfants et animateurs soit effectué ainsi que salle du matin. Il ouvre les fenêtres pour permettre l'aération des salles (grande salle + salle ALSH) = minimum 15 minutes
- Prise de température des enfants à leurs entrée
- Accueil par l'animateur (émargement) au niveau porte extérieur de la salle ALSH. Il rappelle les gestes barrières à l'enfant.
- Diriger l'enfant (3/5 ans) vers les toilettes pour que celui ci soit réceptionné par un autre animateur et se lave les mains (ou désinfection au gel Hydroalcoolique, si pas d'autre possibilité)
- Pour les + de 6ans, les enfants peuvent effectuer seuls le lavage des mains
- Les enfants peuvent se regrouper dans la salle ALSH pour jouer ensemble, un panel de jeu leurs est proposés. Ils seront désinfecté si possible ou mis en quarantaine en fin de journée.

6 ans :

- A partir de 08h30 /9h(en fonction du nombre d'enfants) l'animateur +6ans se déplace dans la grande salle avec son groupe ou en cas de beau temps dans la cour extérieur.

Le directeur fera la navette en passant par les toilettes et en rappelant les gestes barrières aux enfants qui arriveront par la suite.

◇ 9H30 : fin de l'accueil

- Rassemblement dans la cour maternelle pour tout les enfants
- temps libre

◇ 10H : démarrage des activités

- Rassemblement par groupe (3-5 ans et + 6 ans)
- Appel
- Rappel des gestes barrières
- Présentation de l'activité

◇ 11H30: fin des activités

- temps libre
- Rangement du matériel
- Un animateur va vérifier l'état des sanitaires

◇ 11H45 : préparation avant repas

- Toilettes / Lavage des mains
- Appel
- Repas à la cantine de l'école de Mazeress-Lezons mis a disposition par la mairie
- Les 3/5ans s'installent en premier puis les +6ans .
- L'agent de restauration assure la répartition des plats dans les différents espaces de restauration. Elle est garante de la désinfection des espaces de restauration.

SI VOUS SOUHAITEZ RÉCUPÉRER VOTRE ENFANT AVANT OU APRÈS LE REPAS MERCI DE NOUS LE SIGNALER LE MATIN EN ARRIVANT ET DE NOUS PRÉCISER L'HEURE OU VOUS SOUHAITER LE RÉCUPÉRER.

UN ANIMATEUR POURRA SE DÉTACHER ENTRE 11H30 ET 12H OU ENTRE 13H ET 13H30 POUR VOUS RAMENER VOTRE ENFANT LA OU VOUS L'AVEZ DÉPOSÉ LE MATIN

◇ 13H : fin du repas

- Les enfants repartent dans les espaces qui leur sont dédiés (cour si le temps le permet ou répartition salle 3/5ans / grande salle (+6ans) en cas d'intempérie)
- Lavage des mains
- Temps Calme (pas de ballon)

◇ 13H45 : Fin du temps calme

- début du temps libre (ballon et jeux sportif autorisés)

◇ 14H30 : Fin du temps libre – début de l'activité

- Rassemblement
- appel
- rappel des gestes barrières
- présentation de l'activité

◇ 15h30/16h: Fin de l'activité

◇ 16h: Fin du temps libre – préparation avant goûter

- Préparation du goûter (gants et masque obligatoire) par les animateurs ou directeurs (ne pas oublier la traçabilité des aliments)
- L'animateur ou directeur qui finit à 16h30 désinfecte la salle du matin durant la période de vacance : chaises, tables et jouets si possible (sinon mise en quarantaine à 48h)

◇ 16H015/16h30:

- Lavage des main / Goûter

◇ 16H30 : Départ des enfants

(un animateur ou un directeur s'occupe de faire la vaisselle)

au niveau du portail de la cours maternelle si le temps le permet

en cas d'intempérie les parents devront se présenter à la salle ALSH, un animateur ou un directeur s'occupera d'aller chercher les enfants dans leurs salles respectives et de les amener aux parents

- les animateurs désinfectent les mains des enfants avant le départ

à 18h un directeur ou un animateur s'occupe de mettre en quarantaine les jeux utilisés dans la journée (jeux, jouets, ballons, etc.)